



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with multiple columns: DE CAHORS A LIBOS., DE LIBOS A CAHORS., Prix des places., DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS. Includes train schedules and fares.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date (Du 11 juillet, Du 12, Du 13), Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Shows market rates.

Cahors, le 13 Juillet 1870.

BULLETIN

Dans la séance de lundi il y a eu, au Corps législatif, grande affluence dans les tribunes. Beaucoup d'agitation dans la Chambre. Après quelques incidents sans importance, la parole est au ministre des affaires étrangères, il s'exprime ainsi : « Messieurs, Le gouvernement comprend l'impatience de la chambre et du pays; mais il est encore impossible de porter à leur connaissance un résultat définitif. J'espère, être très prochainement, en mesure d'éclairer la chambre. Mais aujourd'hui je fais appel au patriotisme de la chambre et à son sens politique pour qu'elle se contente de ces explications incomplètes. » M. Emmanuel Arago prétend que le gouvernement cherche un prétexte de guerre. M. le duc de Gramont se lève. La majorité l'engage à ne pas répondre et M. le président déclare l'incident clos. La déclaration suivante insérée au Moniteur universel a causé une certaine sensation dans le monde politique. « Le moins qui puisse aujourd'hui nous satisfaire et que nous devons demander,

c'est la confirmation formelle et l'exécution absolue du traité de Prague dans la lettre et dans son esprit, c'est-à-dire liberté des Etats du Sud de l'Allemagne; par conséquent, évacuation de la forteresse de Mayence qui fait partie du Sud, renonciation de toute influence militaire au-delà du Mein et règlement de l'article 5 avec le Danemark. » Ce sont les seules garanties qui puissent nous satisfaire, et si elles ne nous sont pas données, nos prétentions ne pourront que grandir. On lit dans l'Opinion nationale : « Il n'y a aucun intérêt, prussien ou allemand qui exige l'élévation d'un Hohenzollern au trône d'Espagne. Le prince dont il s'agit, fils d'un prince volontairement médiatisé, officier lui-même dans l'armée prussienne, ne peut évidemment pas avoir pris sur lui, sur lui tout seul, d'accepter une offre aussi compromettante. De plus, n'est-il pas évident qu'en conduisant, à petit bruit, la négociation à l'insu de la France, quand il était si facile de traiter la question au grand jour, les deux parties ont reconnu, d'avance et par là même, tout ce que leur résolution devait avoir de désagréable pour nous ? De quelque manière que l'on s'y prenne, il est donc impossible de voir, dans toute cette affaire autre chose qu'un défi, ou tout au moins un mauvais procédé à l'adresse de la France. La France ne peut, ne doit souffrir ni l'une ni l'autre. » A la Chambre et à la Bourse, le bruit court que les explications du cabinet de Berlin sont tenues par le gouvernement de l'Empereur pour incomplètes. Une dernière tentative de conciliation est faite par le télégra-

phe. Si elle était sans résultat, le gouvernement aviserait immédiatement avec le concours des Chambres. Des lettres concordantes de Madrid présentent la candidature du prince Hohenzollern comme universellement impopulaire. On sait que le gouvernement espagnol a donné notification aux cabinets de l'Europe de l'acceptation par le prince de Hohenzollern de la candidature au trône; toutefois, s'il fallait en croire le journal anglais l'Observer, le cabinet de Londres n'aurait pas reçu officiellement notification de cette candidature. On ne s'expliquerait pas cette exception. A Vienne, le ministre des affaires étrangères n'aurait pas dissimulé au représentant de l'Espagne sa surprise d'une pareille résolution, et aussi ses craintes au sujet du mauvais effet qu'elle devait produire. Le Moniteur belge dément formellement que le roi des Belges se soit mêlé, à Londres, de négociations ayant pour but de faire monter le prince de Hohenzollern sur le trône d'Espagne. On continue de s'étonner ici, des lenteurs apportées par la Prusse à donner la satisfaction que la France lui demande; de quoi s'agit-il, en effet? d'abandonner la cause d'un candidat vis-à-vis duquel, s'il faut en croire les organes du gouvernement prussien lui-même, on n'aurait pris aucun engagement à Berlin. Le retard que subit la réponse du roi serait de nature à faire concevoir des doutes au sujet de cette déclaration. Un journal anglais commence de mettre en avant l'idée d'un congrès destiné à arranger le différend entre la France, la Prusse et l'Angleterre. Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.) Madrid, 9 juillet. Le gouvernement espagnol a adressé à ses représentants à l'étranger des dépêches les autorisant à démentir catégoriquement que la candidature du prince Léopold ait été préparée dans une idée hostile à la France ni à son gouvernement. Ils doivent également démentir que le général Prim se soit adressé au comte de Bismark pour obtenir le consentement du roi de Prusse. Les négociations ont été exclusivement suivies avec le prince Léopold en dehors de toutes communications du gouvernement espagnol avec le comte de Bismark. Une note adressée aux représentants de l'Espagne, à l'étranger contient tous les renseignements et explications sur ce point, afin de les mettre en situation de répondre aux attaques contre le maréchal président du conseil et d'empêcher que des mensonges et des inventions malveillantes n'égarent l'opinion. Le régent Serrano restera à Madrid. On assure que M. Rios Rosas et les autres unionistes voteront contre le prince Léopold si la question ne devient pas internationale. M. Sagasta a reçu aujourd'hui le Corps diplomatique auquel il a donné communication de la note qui confirme l'acceptation de la candidature du prince de Hohenzollern. — Dimanche, une manifestation républicaine doit avoir lieu contre cette candidature. La Gazette publiera demain le décret qui convoque les cortès pour le 20 juillet. Madrid, 9 juillet, soir. En présence de la gravité de la situation, le régent n'a pas cru devoir rester à la Granja. Le maréchal Serrano est rentré ce soir à Madrid. La population lui a fait le meilleur accueil. — Le régent a reçu presque immédiatement l'ambassadeur de France avec qui il a eu une longue conversation très amicale. On assure que le maréchal Serrano a dit à M. Mercier que comme régent constitutionnel il avait pris pour règle de ne pas se séparer des résolutions prises par ses ministres, et que notam-

ment dans les questions de candidatures, il n's'était opposé à aucune, pas même à celles qui pourraient lui être désagréables afin de ne pas laisser supposer aux personnes qui ne le connaissent pas qu'il tient à conserver la régence. C'est ainsi qu'il a fait pour la candidature du duc de Gènes et pour d'autres encore. Londres, 10 juillet. L'Observer publie un article contre l'attitude de la France dans la question espagnole. L'Observer considère les difficultés relatives à la succession espagnole comme de trop peu d'importance pour pouvoir amener une conflagration européenne. — L'Observer dit qu'aucune notification officielle de la candidature de Hohenzollern n'a été faite à Londres par le cabinet de Madrid. Berlin, 12 juillet. Le langage des journaux de ce matin peut se résumer ainsi : « La France cherche querelle; l'Allemagne accepte. » Vienne, 12 juillet. L'opinion est aujourd'hui générale que la guerre est inévitable. Il y a une panique à la Bourse. L'agence Havas reçoit communication de la note que le ministre des affaires étrangères d'Espagne a adressée à tous les représentants de l'Espagne à l'étranger pour leur exposer les motifs qui ont amené le maréchal Prim à offrir la couronne au prince Léopold de Hohenzollern. Monsieur l'Ambassadeur, Votre Excellence connaît les importantes déclarations qui ont été faites au sein des Cortès constituantes, le 11 juin dernier, par Son Excellence M. le Président du conseil des ministres. En exposant aux représentants de la nation espagnole les démarches jusqu'alors infructueuses qui avaient été faites dans le but de trouver un candidat au trône qu'ils ont relevé en vertu de leur incontestable souveraineté, le président du conseil leur manifesta que le gouvernement provisoire d'abord, puis le pouvoir exécutif et plus tard le gouvernement de Son Altesse, le Régent l'avait honoré d'une confiance illimitée, l'autorisant à faire toutes les démarches et à entrepren-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 13 juillet 1870. (N° 14) L'AFFAIRE DE LA RUE DE VAUGIRARD PAR TURPIN DE SANSAY XIII La cour d'assises — A quelle date faites-vous remonter la mort de cette dame? demanda le procureur du roi. M. Dumoutier se consulta avec M. Orfila et deux autres médecins, qui étaient venus s'adjoindre à eux pendant l'examen pathologique. Puis il ajouta : — A dix ou douze ans. — Ne pourriez-vous, poursuivit le chef du parquet, nous formuler, toujours d'après vos données scientifiques, une idée du caractère de reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

de la victime? — Volontiers, fit le savant en palpant la tête du squelette. Cette femme, si j'en juge par la conformation osseuse de son crâne, était d'un esprit médiocre, avare, délicate, supersensitive, et, ce qui semble un contraste, portée à l'indulgence et très-charitable. En entendant ces révélations phrénologiques, le Procureur du roi ne put s'empêcher de sourire — Enfin, conclut le docteur Dumoutier, comme preuve de la vérité de ce que j'avance, je conclus que la victime était une femme de la classe bourgeoise, âgée de soixante-huit à soixante-dix ans, maniaque et soupçonneuse, mais rachetant ses défauts par plusieurs qualités essentielles, parmi lesquelles je trouve le dévouement maternel poussé à l'excès — Quels bienfaits nous apporte la science!... s'écria soudain, sur cette rapide conclusion, le Procureur du roi; au delà de la tombe même, elle révèle la lumière!... Oui, messieurs, ajouta-t-il, en montrant le dossier qu'il tenait dans ses mains, ce savant nous a dit, d'après un muet squelette, ce qu'était de son vivant, la veuve Houet. Oui, je le constate avec respect, ce que M. le docteur Dumoutier vient de nous apprendre est l'exacte vérité. — Alors, se tournant vers Bastien et Robert : — Si vous en doutez, poursuivit-il, il suffirait en cet instant, de contempler le visage de ces deux hommes!... A la même seconde, et comme guidés par un identique élan, le graveur et le menuisier, s'élan-

cèrent l'un vers l'autre en vociférant : — Assassin!... scélérat!... voleur!... Quand le greffier eut fini de dresser le procès-verbal de ce qui venait de se passer, le chef du parquet se retira, après avoir gracieusement remercié, toutefois, les docteurs de la Faculté de Paris. Une heure plus tard, la maison de la rue de Vaugirard était retombée dans une morne solitude. Après les fouilles qui avaient amené la découverte du squelette de la veuve Houet, et surtout après les éclaircissements apportés par les logiques explications du docteur Dumoutier, la justice ne pouvait, désormais, conserver aucun doute sur la culpabilité de Robert et de Bastien. En conséquence, un arrêt de la Chambre des mises en accusations, qui rejetait hors de cause plusieurs inculpés dans cette mystérieuse affaire entre autres Traversé et M^{me} Robert, renvoya le menuisier et le graveur devant la Cour d'Assises de la Seine. La nouvelle de la découverte des assassins de la veuve Houet fit un tel bruit, non-seulement à Paris, mais dans toute la France, qu'un grand nombre de personnes se montrèrent anxieuses de connaître le dénoûment de ce curieux Drame judiciaire. Mais les complications de la procédure, la difficulté de rassembler les nombreux et importants témoignages nécessaires à la mise en état de l'affaire, produisirent de longs retards.

La cause ne fut donc appelée, devant les assises de la Seine, que le 12 août 1833. Ce jour-là, bien longtemps avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'audience, une foule nombreuse stationnait aux abords du Palais-de-Justice. Enfin, à dix heures du matin, les grilles de l'escalier des Assises s'ouvrirent, et la foule se précipita dans l'enceinte de la justice criminelle. A ce moment solennel pour les accusés, les jurés et le public, la Cour présentait un aspect des plus frappants. D'un côté, les membres du jury, pénétrés de l'importance de leur mission, attendaient gravement l'arrivée des magistrats. En face du jury un banc réservé... Puis, autour de la chaire des défenseurs des accusés, se tenaient des dames élégamment vêtues, des avocats et des gens appartenant à l'élite de la société. Enfin, derrière les sièges réservés aux témoins, s'entassait la masse populaire, qui, contrairement à ses habitudes, était silencieuse et recueillie. Parmi les personnes assez heureuses pour avoir obtenu, dans la tribune publique, une place privilégiée, se trouvait au premier rang, une femme de taille moyenne, dont la figure était recouverte d'un long voile noir. La foule, parfois brutale dans sa curiosité, semblait éprouver, pour cette femme, un instinctif sentiment de respect. De sa place l'avocat de Robert aperçut cette

spectatrice et lui fit un signe d'encouragement. Mais, l'inconnue baissa tristement la tête... Dans ce mouvement, son voile se dérangea et laissa voir une figure amaigrie, sur laquelle la douleur avait creusé de nombreux sillons. Tout à coup, la pauvre femme chancela, comme si elle allait s'évanouir. — Oh! mon Dieu, pria-t-elle, donnez-moi la force de voir le dénoûment de ce drame terrible!... Quelle était donc cette femme, à laquelle tout le monde portait un intérêt mystérieux? Le lecteur l'a déjà deviné. C'était Marie, la courageuse épouse de Robert. Mais, l'attention de la foule fut bientôt détournée par l'arrivée des médecins de la Faculté de Paris, parmi lesquels on distinguait les docteurs Orfila et Bois de Loury. Enfin, une porte s'ouvrit, et, d'une voix sonore, le greffier accentua ces mots : — La Cour! Tous les assistants se découvrirent; les magistrats prirent place dans l'enceinte du tribunal. — L'audience est ouverte, dit le président; que l'on introduise les accusés! Sur cette injonction une seconde porte s'ouvrit. Bastien et Robert apparurent, accompagnés de gardes municipaux. Un mouvement général parcourut l'auditoire. Robert et Bastien promènèrent tranquillement leurs regards dans la salle. Soudain, un cri aigu retentit. Une femme venait de tomber sans connais-

dre toutes les négociations nécessaires dans le but d'obtenir dans une question d'une aussi haute importance un résultat satisfaisant.

Muni de ces pleins pouvoirs, le maréchal Prim avait, dans l'accomplissement de sa difficile mission, outre sa haute représentation politique personnelle, l'autorité morale de tout le gouvernement, la force que donne l'unité d'opinions et d'action et la garantie de la plus absolue réserve. On était donc autorisé à espérer que, malgré le malheureux résultat de ses premières démarches, il pourrait vaincre toute espèce de difficultés et parviendrait à proposer à ses collègues du gouvernement et à présenter à l'approbation des Cortès constituantes un candidat digne de ceindre la couronne d'Espagne et en même temps pouvant être accepté par tous les hommes du grand parti monarchique-libéral.

Le gouvernement avait cette confiance, qui n'a pas été trompée, et aujourd'hui il a la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence par mon entremise que le conseil de ministres réuni à la Granja, le 4 courant, sous la présidence de Son Altesse le Régent, a désigné le prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen comme candidat au trône d'Espagne.

Les conditions, toutes favorables, que possède ce prince et le bon accueil que sa désignation a rencontré dans l'opinion publique du pays, donnent au gouvernement l'agréable espérance que son candidat sera bientôt nommé roi par les Cortès avec une grande majorité, et qu'ainsi se terminera la glorieuse période constituante commencée en septembre 1868.

Dès hier, aussitôt qu'il fut possible de sortir de la réserve que conseillait jusqu'à ce jour la prudence, je m'empressai de télégraphier à Votre Excellence la résolution du gouvernement et les dispositions qu'il allait immédiatement adopter pour la soumettre à l'approbation des Cortès, en se conformant strictement aux préceptes du code fondamental de la nation et aux règles établies par la loi sur l'élection du monarque. Tout en prévenant Votre Excellence de le communiquer au gouvernement... je vous donnais quelques indications sur la vraie signification politique de cet événement, qui ne doit en rien affecter nos relations avec les autres puissances malgré la grande influence qu'il est destiné à exercer sur l'avenir de la nation espagnole.

La situation créée par la révolution de septembre, qui a changé d'une façon aussi radicale les conditions politiques de notre pays, a pu se soutenir sans difficulté sous une forme provisoire jusqu'au jour où les Cortès ont voté la constitution monarchique du pays. Mais dès ce moment, le provisoire était un danger parce qu'il laissait sans la puissante sanction des faits, l'idée qui s'était révélée comme l'aspiration du peuple espagnol. Si le gouvernement ne trouvait pas le moyen de réaliser cette idée, ses ennemis recouvreraient naturellement des forces en face de ce provisoire qui laissait la porte ouverte à toute sorte d'espérances insensées. Il en résultait une situation difficile qu'on n'a pu traverser que grâce aux constants efforts du gouvernement et à la sagesse de l'immense majorité des Espagnols. Digne d'admiration sans nul doute est le spectacle donné au monde entier par notre patrie traversant une période de deux ans, au milieu d'une tranquillité dont on ne trouve pas d'exemple dans des circonstances analogues, même dans l'histoire des peuples qui se croient les plus civilisés.

Néanmoins, l'opinion publique tant en Espagne qu'à l'étranger, réclamait impérieusement la fin de cette situation. A l'intérieur, on était ardemment désireux de couronner l'œuvre de la révolution; et à l'extérieur, les gouvernements amis ont maintes fois exprimé, comme Votre Excellence a sans doute eu occasion de l'observer, les vœux qu'ils faisaient pour la consolidation dans notre pays d'une situation définitive qui écartât les craintes de futures complications.

Tel est l'heureux succès que le gouvernement espagnol a aujourd'hui l'honneur de porter à la connaissance du gouvernement... par l'entremise de Votre Excellence, et je ne doute pas qu'il sera accueilli pour cette cour avec la plus vive satisfaction. Les cordiales relations qui, par bonheur existent entre les deux pays, continueront, je me plais à le croire, sur le même pied d'intimité, car le même esprit et le même désir de le conserver continueront d'animer le gouvernement espagnol.

Celui-ci, en ce qui concerne ses relations extérieures, s'est efforcé jusqu'à ce jour de s'inspirer de l'opinion publique, en même temps

qu'il a cherché à satisfaire les vœux de la nation, par le vote des Cortès souveraines, sera roi Constitutionnel avec la Constitution la plus démocratique de toutes celles qui existent dans les pays régis par des institutions libérales. Son gouvernement ne pourra donc pas se dispenser de continuer à obéir comme dans le présent aux inspirations de l'esprit public qui ne sera pas changé parce qu'un étranger viendra occuper le poste de premier magistrat de la nation.

Dès le moment où il montera sur le trône de San Fernando, il sera espagnol et, à ce titre, continuera et affermera l'œuvre de la révolution de septembre à un point de vue exclusivement espagnol. Occupé principalement de la régénération politique intérieure de la nation, il observera la plus stricte neutralité à l'extérieur, ce qui lui permettra de consacrer toutes ses forces au développement des intérêts moraux et matériels du pays, et rien ne pourra changer la voie que s'est tracée la politique espagnole.

C'est pour cela que le gouvernement de S. A. usant de sa libre action pour préparer la solution monarchique qui lui était nécessaire, a agi seul pour son propre compte et s'est entendu directement avec le prince Léopold sans qu'un seul moment il ait pensé que son honneur lui permettait de transiger avec la moindre influence d'un cabinet étranger. J'appelle très particulièrement l'attention de V. E. sur ce point parce qu'il importe beaucoup de faire constater que le gouvernement du régent a seulement obéi, dans cette affaire, à ses propres inspirations et qu'aucun but d'intérêt national à l'extérieur, et encore moins d'intérêt étranger, n'a guidé son président dans le cours de cette négociation. C'est le désir seul d'accomplir les vœux de la nation et la mission que lui avait confiée le Régent et ses collègues du cabinet qui l'a induit à proposer la candidature au trône d'Espagne à un prince, majeur, maître absolu de ses actions et qui par ses relations de parenté avec la plupart des maisons régnantes d'Europe, sans être appelé à la succession au trône d'aucune d'elles, excluait dans cette situation toute idée d'hostilité contre une puissance quelconque.

Par conséquent, la candidature du prince Hohenzollern-Sigmaringen, n'affecte en rien les relations amicales de l'Espagne avec les autres puissances, et à plus forte raison, elle ne peut ni ne doit affecter les relations que celle-ci peuvent avoir entre elles.

Madrid, 7 juillet 1870, Signé : PRASCEDES P. SAGASTA.

Le *Monde* publie le passage suivant d'une lettre que lui adresse de Vienne un de ses correspondants : « On croit ici depuis deux jours à une guerre entre la Prusse et la France, dont un Hohenzollern sera le prétexte ou la cause. Dès le mois de septembre 1868, j'ai su que la Prusse avait trempé les mains dans la révolution espagnole. MM. de Beust et le duc de Gramont sont fort au courant. Ils ont entre les mains des pièces fort compromettantes contre Prim et des documents officiels qui seront bientôt rendus publics. »

Cette lettre a été écrite le 6 juillet, c'est-à-dire avant que son auteur eût pu avoir connaissance de la déclaration de M. de Gramont.

MEMORIAL DIPLOMATIQUE. On lit dans le *Mémorial diplomatique* : « Nous avons indiqué dans notre dernier numéro que les négociations avaient été conduites par l'entremise de la cour de Lisbonne : ce qui a permis de les couvrir d'un voile épais jusqu'à ce qu'elles eussent abouti à l'acceptation de la couronne d'Espagne pour le prince Léopold de Hohenzollern. »

« Nous apprenons aujourd'hui d'une source qui nous inspire une confiance absolue que c'est la princesse Antonia, femme du prince et seconde sœur du roi de Portugal, qui a été l'âme des négociations. »

Il est notoire que cette princesse a un très grand ascendant sur l'esprit de son mari, doué d'un caractère doux et paisible, tandis qu'elle, qui est issue d'une dynastie régnante, se sent vivement blessée de n'être traitée à la cour de Berlin que comme l'épouse d'un prince puni; aussi refuse-t-

elle constamment de paraître dans le cercle de la famille royale de Prusse. On conçoit dès lors combien l'offre de la couronne d'Espagne a dû la séduire.

Toutes ces circonstances ont, à ce qu'il paraît, été révélées au maréchal Prim par l'attaché militaire de Prusse à Madrid, qui a, dit-on, joué un rôle assez important dans cette affaire. »

JOURNAL DES DÉBATS. Le *Journal des Débats*, comprend que le prince Léopold ait pu, tout d'abord, accepter la candidature au trône d'Espagne :

« Il est certain continuent les *Débats*, que l'offre était tentante au moment où elle a été faite et où l'on pouvait penser que rien ne s'opposerait à ce qu'elle fut paisiblement acceptée et réalisée. Mais aujourd'hui, le prince voit quels flots de sang il ferait probablement couler s'il voulait se mettre en marche pour se rendre à Madrid; il doit comprendre que, alors même que les Espagnols persisteraient à l'appeler au trône pour éviter de paraître céder devant une menace, son rôle serait pourtant bien peu commode au milieu des partis hostiles qui tous se feraient une arme contre lui des malheurs que son acceptation aurait attirés sur leur pays. »

L'UNION. L'Union s'exprime ainsi : « On sait notre sentiment sur l'œuvre prussienne de 1866; presque seuls dans la presse, nous l'avons attaquée à son origine, et nous en avons signalé les dangers; mais tous les moyens ne sont pas bons et toutes les heures ne sont pas propices pour venger des échecs. Nous croyons que dans l'intérêt général de la paix, les gouvernements européens désirent que la candidature allemande soit écartée; mais des exigences françaises, poussées plus loin, étonneraient probablement tous les cabinets. Rien de plus national et de plus légitime que de vouloir échapper à ce qui pèse sur la France depuis quatre ans, mais les entreprises de ce genre ne demandent pas seulement le génie des armes, elles demandent aussi le génie de l'administratif. »

LE PAYS. Le *Pays* énumère ainsi qu'il suit les griefs de la France contre la Prusse : 1863. — Convention avec la Russie pendant la guerre de Pologne. 1864. — Violation du Jutland et prise de Düppel. 1865. — Installation du prince Charles de Roumanie. 1866. — Sadowa. 1867. — Affaire du Luxembourg. Traités militaires du Sud. 1868. — Parlement douanier. Inexécution de l'art. 5 du traité de Prague. Annexion du Darmstadt (sud du Mein) à la confédération du Nord. 1869. — Convention avec Bade pour le service militaire. Affaires des chemins de fer belges. 1870. — Affaire du Saint-Gothard. Affaire du trône d'Espagne.

En voilà assez, n'est-ce pas ? En voilà même trop.

MONDE. Le *Monde* se préoccupe, avec raison, des nouvelles de Pékin et des moyens de communication qui nous permettent d'être

promptement et sûrement renseignés à ce sujet : « Le télégraphe anglais, qui, vers l'Inde, s'avance jusqu'à Bombay, ne dépasse pas Poïnte-de-Galles (île de Ceylan), dans la direction de la Chine, et n'aboutit pas à Singapour. »

Mais la malle partie de Chang-Haï, le 1^{er} juillet est attendue à Galles vers le 21 ou 22 juillet, et si l'agent de France, à cette place, s'assure à l'avance le télégraphe et envoie dès l'arrivée de la malle un résumé détaillé des nouvelles, cette dépêche peut être à Paris dans les vingt-quatre heures, au plus en deux jours. »

Il reste toujours la chance vraisemblable des télégrammes envoyés par la Compagnie trans-mongolienne (Viâ Kiachta) Les dépêches sont expédiées tous les mardis de Pékin et arrivent à Kiachta en dix jours et demi. De Kiachta le télégraphe les transmet à Londres. De plus, à un prix exceptionnel, des courriers extraordinaires peuvent être envoyés, les grandes maisons de commerce et les ministres européens y ont parfois recours. Il est à présumer que le ministre d'Angleterre et les autres ministres étrangers, résidant à Pékin, si des événements sinistres ont eu lieu, en effet, n'auront pas manqué d'aviser leurs gouvernements. Il peut donc, dit le *Monde* en terminant, survenir des télégrammes à toute heure. S'il n'en arrive point avant très peu de jours, l'on peut espérer que la nouvelle ne sera pas confirmée. »

Pour extrait : A. Layton.

Les préparatifs militaires continuent. On lit dans la *Presse* :

Deux divisions de l'armée de Paris ont reçu l'ordre de partir dimanche, pour le camp de Châlons.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Dans le cas où les projets de guerre entre la France et la Prusse seraient mis à exécution, il serait grandement question de confier le commandement de l'escadre de la mer Baltique au vice-amiral Bonêt-Villaumez, sénateur.

M. Bonêt-Villaumez, vice-amiral depuis le 9 juillet 1860, a pris part à l'expédition de Crimée, sous les ordres de l'amiral Hamelin, il a été, en outre, gouverneur de nos possessions au Sénégal, et a commandé l'escadre de la Méditerranée.

Le vice-amiral de la Roncière le Nourry, commanderait une division de cette escadre de la Baltique.

On a passé une partie de la nuit dernière à dresser des plans, et expédier des ordres au ministère de la guerre.

Dans le cas de guerre, l'Empereur ne prendrait pas la direction des manœuvres, le général devant commander en chef les armées françaises serait déjà désigné.

Les militaires et matelots qui étaient en instance pour obtenir des prolongations de congé, ont été invités à rejoindre leur corps à la date même de l'expiration de leur congé.

On lit dans l'*Océan*, de Brest :

On nous assure que l'ordre aurait été donné au port de Brest d'armer, dans le plus bref délai, les deux corvettes cuirassées *Armide* et *Reine-Blanche* et la garde-côte cuirassée *Cerbère* (qui actuellement n'est armé que pour essais), les vaisseaux à hélice *Ville-de-Lyon* et *Ville-de-Bordeaux*, ainsi que les grands transports placés en troisième catégorie; que la frégate cuirassée l'*Océan* serait rentrée dans le port pour compléter ses armements; et enfin, que la division cuirassée de la Manche est partie précie-

— Oui, Monsieur. — Durant cette captivité, ne lui avez-vous pas fait souscrire des billets ? — Oui. — Au sortir de la prison, ne l'avez-vous pas contraint à en souscrire d'autres ? — Je l'y ai engagé seulement. — En 1826, à Dannemoine, n'avez-vous pas encore obtenu de l'argent de Robert ? — C'est vrai. — Ainsi, vos demandes d'argent sont incessantes... N'avez-vous pas fait, en 1827, un voyage pour voir votre complice ? — Oui. — Vous l'avez poursuivi pour le même motif en 1832 ? — C'est exact. — Lors de votre voyage, en 1827, n'avez-vous pas menacé hautement Robert de l'accuser de l'assassinat de la veuve Houet, s'il n'accédait pas à vos desirs ? — Oui. — C'est alors que Robert s'est dérobé par la fuite à vos poursuites... Mais, persistant dans votre idée, vous lui avez envoyé un agent d'affaires, le sieur Gouvernant, avec une lettre de menaces. Cette lettre contenait le plan du jardin de la rue de Vaugirard, n'est-ce pas ? — Je lui avais déjà envoyé trois lettres, avec le même plan, lorsqu'il résidait à Villeneuve-le-Roi.

La suite au prochain numéro.

— Saviez-vous, reprend-il, que Robert vécut en mauvaise intelligence avec sa belle-mère ? — Non, pas le moins du monde. — S'était-il plaint, vis-à-vis de vous, de la défiance de la veuve Houet à son égard ? Vous avait-il dit que sa belle-mère mettait à la loterie ? — J'ignore complètement ces détails. — Vous avait-il dit que M^{me} Houet dépensait beaucoup d'argent, et qu'il craignait de ne rien avoir après sa mort ? — Ah ! ça, oui, monsieur le Président. — Avez-vous connu la disparition de la veuve Houet ? — Je n'ai su cet événement que trois ou quatre jours après, par Robert. — Mais, si j'en crois les faits avérés, aussitôt cette disparition, vous auriez reçu, de Robert, 250 francs en argent... — Ah ! oui... mais je vais vous dire... Après que j'ai fait avouer à Robert l'assassinat, je lui ai fait abouter des espèces et même des billets. — « Lâche et misérable ! » entend-on le public murmurer. — L'huissier rappelle l'auditoire au silence. — Dites-nous maintenant, reprend le Président quelles relations vous avez eues avec Robert ? — Oh ! des relations d'affaires, purement et simplement. — Expliquez-vous. — J'étais convenu d'abord, répond l'accusé avec calme, de louer avec Robert, une cave rue

de Vaugirard... Comme nous avions un terrain, nous y avons fait travailler un jardinier pendant dix jours; mais, après, c'est Robert qui s'est emparé de la clef du jardin, et il l'a gardée tout seul. — En 1823, lorsque Robert est revenu de Dannemoine, ne lui avez-vous pas fait souscrire pour 20,000 francs de billets ? — Oh ! ça n'est pas arrivé... cette année-là; mais en 1822, riposta l'accusé avec une contrainte marquée. — D'où lui venait cette contrainte ? C'est que Bastien n'avait oublié ni le rendez-vous près de la croix, ni sa chute dans les fondrières, et il ressentait un dépit profond d'avoir échoué dans sa tentative contre Marie. — Le Président poursuivit : — N'avez-vous pas écrit à Robert à Dannemoine, en lui disant que, s'il ne répondait à votre demande, vous aviez un moyen de l'y forcer ? — Oui... — Etes-vous allé à Dannemoine ? — Oui. — Là, n'avez-vous pas fait souscrire à Robert et à sa femme une obligation de 1,700 francs ? — Naturellement, monsieur le Président. — Ces affirmations de l'accusé retraient, du reste, dans son système de défense, — qui consistait à ne se reconnaître coupable que d'une chose : d'avoir abusé du secret de Robert pour lui extorquer de l'argent. — Avez-vous été en prison avec Robert en 1824 ? reprend le chef des Assises.

— Oui, Monsieur. — Durant cette captivité, ne lui avez-vous pas fait souscrire des billets ? — Oui. — Au sortir de la prison, ne l'avez-vous pas contraint à en souscrire d'autres ? — Je l'y ai engagé seulement. — En 1826, à Dannemoine, n'avez-vous pas encore obtenu de l'argent de Robert ? — C'est vrai. — Ainsi, vos demandes d'argent sont incessantes... N'avez-vous pas fait, en 1827, un voyage pour voir votre complice ? — Oui. — Vous l'avez poursuivi pour le même motif en 1832 ? — C'est exact. — Lors de votre voyage, en 1827, n'avez-vous pas menacé hautement Robert de l'accuser de l'assassinat de la veuve Houet, s'il n'accédait pas à vos desirs ? — Oui. — C'est alors que Robert s'est dérobé par la fuite à vos poursuites... Mais, persistant dans votre idée, vous lui avez envoyé un agent d'affaires, le sieur Gouvernant, avec une lettre de menaces. Cette lettre contenait le plan du jardin de la rue de Vaugirard, n'est-ce pas ? — Je lui avais déjà envoyé trois lettres, avec le même plan, lorsqu'il résidait à Villeneuve-le-Roi.

La suite au prochain numéro.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* contient les entre-fillets suivants :

« M. Benedetti a communiqué au roi de Prusse la protestation du gouvernement français. Le roi a demandé un délai avant de répondre. Le gouvernement a fait savoir à M. Benedetti que ce délai ne pouvait être que très court. »

« Il est aujourd'hui absolument certain que le roi de Prusse avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne. »

Nous apprenons que M. l'ambassadeur d'Espagne a reçu ce matin, l'ordre de notifier officiellement au gouvernement français l'acceptation, par le prince Léopold de Hohenzollern, de la couronne d'Espagne, qui lui a été offerte par le maréchal Prim.

drame et dans l'instruction relative à la disparition mystérieuse de la veuve Houet.

Plusieurs fois, pendant la lecture du greffier, on entendit, dans la foule, des exclamations et des murmures.

Enfin, après de nombreuses interruptions, produites par l'horreur du crime, dont, en définitive, il n'était pas possible de présumer encore le véritable auteur, la lecture de l'arrêt de renvoi fut terminée.

Le Président des Assises de la Seine, après avoir donné l'ordre d'emmener Robert, procéda à l'interrogatoire de Bastien.

— A quelle époque êtes-vous venu à Paris ? demanda-t-il au menuisier.

— En 1819, répondit Bastien.

— Vous avez fait de mauvaises affaires à Grenoble ?

— En aucune façon, monsieur le président.

— Vous aviez de fréquentes relations avec Robert ?

— Oh ! je l'ai vu seulement trois ou quatre fois...

— Etes-vous sûr de ce que vous avancez ?

— Très sûr.

— Cependant, plusieurs témoins ont déclaré le contraire. Ils prétendent même qu'à l'époque de la disparition de M^{me} Houet, vous veniez souvent chez Robert.

— Je persiste à dire que mes relations avec lui étaient fort rares.

Le Président parcourut un volumineux dossier; puis :

Pareille notification sera faite aussi par les agents diplomatiques de l'Espagne aux divers gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Cette démarche indique de la part du maréchal Prim le parti pris de persister dans son projet, sans tenir compte d'aucune considération de politique générale. Mais, sans cette preuve flagrante, il résulte de certains actes antérieurs du maréchal Prim qu'il était bien résolu à se mettre, au besoin, en hostilité ouverte avec la France.

Si nous sommes bien informés, c'est à la date du 3 juillet que le maréchal Prim aurait écrit à M. Olozaga pour lui annoncer que le prince Léopold était le roi choisi par lui et le conseil des ministres et que le prince avait accepté la couronne dans une lettre entièrement écrite de sa main. Dans cette dépêche, M. Prim ne se dissimulait pas que ce choix pourrait créer à l'Espagne des difficultés avec la France, mais il ajoutait que le cabinet de Madrid n'avait porté ses vœux sur le prince prussien qu'à défaut d'un autre candidat. Les sentiments élevés de l'Empereur des Français lui faisaient espérer que la candidature du prince de Hohenzollern ne rencontrerait pas d'obstacle du côté de la France.

Les termes et le ton de cette lettre prouvent que le maréchal Prim considère l'avènement du prince Léopold comme un fait définitif sur lequel il n'y a pas à revenir : la lettre à M. Olozaga prouve aussi que le maréchal Prim s'attendait parfaitement à un refus de l'Empereur, puisqu'il avait eu soin de ne pas consulter préalablement Sa Majesté et son gouvernement.

C. PIEL.

MONDE.

Le *Monde* publie le passage suivant d'une lettre que lui adresse de Vienne un de ses correspondants :

« On croit ici depuis deux jours à une guerre entre la Prusse et la France, dont un Hohenzollern sera le prétexte ou la cause. Dès le mois de septembre 1868, j'ai su que la Prusse avait trempé les mains dans la révolution espagnole. MM. de Beust et le duc de Gramont sont fort au courant. Ils ont entre les mains des pièces fort compromettantes contre Prim et des documents officiels qui seront bientôt rendus publics. »

Cette lettre a été écrite le 6 juillet, c'est-à-dire avant que son auteur eût pu avoir connaissance de la déclaration de M. de Gramont.

MEMORIAL DIPLOMATIQUE. On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Nous avons indiqué dans notre dernier numéro que les négociations avaient été conduites par l'entremise de la cour de Lisbonne : ce qui a permis de les couvrir d'un voile épais jusqu'à ce qu'elles eussent abouti à l'acceptation de la couronne d'Espagne pour le prince Léopold de Hohenzollern. »

« Nous apprenons aujourd'hui d'une source qui nous inspire une confiance absolue que c'est la princesse Antonia, femme du prince et seconde sœur du roi de Portugal, qui a été l'âme des négociations. »

Il est notoire que cette princesse a un très grand ascendant sur l'esprit de son mari, doué d'un caractère doux et paisible, tandis qu'elle, qui est issue d'une dynastie régnante, se sent vivement blessée de n'être traitée à la cour de Berlin que comme l'épouse d'un prince puni; aussi refuse-t-

elle constamment de paraître dans le cercle de la famille royale de Prusse. On conçoit dès lors combien l'offre de la couronne d'Espagne a dû la séduire.

Toutes ces circonstances ont, à ce qu'il paraît, été révélées au maréchal Prim par l'attaché militaire de Prusse à Madrid, qui a, dit-on, joué un rôle assez important dans cette affaire. »

JOURNAL DES DÉBATS. Le *Journal des Débats*, comprend que le prince Léopold ait pu, tout d'abord, accepter la candidature au trône d'Espagne :

« Il est certain continuent les *Débats*, que l'offre était tentante au moment où elle a été faite et où l'on pouvait penser que rien ne s'opposerait à ce qu'elle fut paisiblement acceptée et réalisée. Mais aujourd'hui, le prince voit quels flots de sang il ferait probablement couler s'il voulait se mettre en marche pour se rendre à Madrid; il doit comprendre que, alors même que les Espagnols persisteraient à l'appeler au trône pour éviter de paraître céder devant une menace, son rôle serait pourtant bien peu commode au milieu des partis hostiles qui tous se feraient une arme contre lui des malheurs que son acceptation aurait attirés sur leur pays. »

L'UNION. L'Union s'exprime ainsi : « On sait notre sentiment sur l'œuvre prussienne de 1866; presque seuls dans la presse, nous l'avons attaquée à son origine, et nous en avons signalé les dangers; mais tous les moyens ne sont pas bons et toutes les heures ne sont pas propices pour venger des échecs. Nous croyons que dans l'intérêt général de la paix, les gouvernements européens désirent que la candidature allemande soit écartée; mais des exigences françaises, poussées plus loin, étonneraient probablement tous les cabinets. Rien de plus national et de plus légitime que de vouloir échapper à ce qui pèse sur la France depuis quatre ans, mais les entreprises de ce genre ne demandent pas seulement le génie des armes, elles demandent aussi le génie de l'administratif. »

LE PAYS. Le *Pays* énumère ainsi qu'il suit les griefs de la France contre la Prusse : 1863. — Convention avec la Russie pendant la guerre de Pologne. 1864. — Violation du Jutland et prise de Düppel. 1865. — Installation du prince Charles de Roumanie. 1866. — Sadowa. 1867. — Affaire du Luxembourg. Traités militaires du Sud. 1868. — Parlement douanier. Inexécution de l'art. 5 du traité de Prague. Annexion du Darmstadt (sud du Mein) à la confédération du Nord. 1869. — Convention avec Bade pour le service militaire. Affaires des chemins de fer belges. 1870. — Affaire du Saint-Gothard. Affaire du trône d'Espagne.

En voilà assez, n'est-ce pas ? En voilà même trop.

MONDE. Le *Monde* se préoccupe, avec raison, des nouvelles de Pékin et des moyens de communication qui nous permettent d'être

promptement et sûrement renseignés à ce sujet : « Le télégraphe anglais, qui, vers l'Inde, s'avance jusqu'à Bombay, ne dépasse pas Poïnte-de-Galles (île de Ceylan), dans la direction de la Chine, et n'aboutit pas à Singapour. »

Mais la malle partie de Chang-Haï, le 1^{er} juillet est attendue à Galles vers le 21 ou 22 juillet, et si l'agent de France, à cette place, s'assure à l'avance le télégraphe et envoie dès l'arrivée de la malle un résumé détaillé des nouvelles, cette dépêche peut être à Paris dans les vingt-quatre heures, au plus en deux jours. »

Il reste toujours la chance vraisemblable des télégrammes envoyés par la Compagnie trans-mongolienne (Viâ Kiachta) Les dépêches sont expédiées tous les mardis de Pékin et arrivent à Kiachta en dix jours et demi. De Kiachta le télégraphe les transmet à Londres. De plus, à un prix exceptionnel, des courriers extraordinaires peuvent être envoyés, les grandes maisons de commerce et les ministres européens y ont parfois recours. Il est à présumer que le ministre d'Angleterre et les autres ministres étrangers, résidant à Pékin, si des événements sinistres ont eu lieu, en effet, n'auront pas manqué d'aviser leurs gouvernements. Il peut donc, dit le *Monde* en terminant, survenir des télégrammes à toute heure. S'il n'en arrive point avant très peu de jours, l'on peut espérer que la nouvelle ne sera pas confirmée. »

Pour extrait : A. Layton.

pitamment sans que sa destination fut encore connue.

On nous dit ce matin que la division cuirassée a reçu l'ordre de se rendre à Cherbourg. L'ordre est arrivé d'arrêter les travaux d'armement du transport à hélice l'Hermine, qui armait pour essais.

On écrit de Toulon, le 8 juillet (3 heures du soir), au *Messenger du Midi* :

Les préparatifs d'armements sont poussés avec une activité incroyable; aux six grands transports signalés par ma lettre d'hier, il faut ajouter les frégates cuirassées la *Revanche* et la *Valeur*, qui sont entrées depuis ce matin en première catégorie de réserve, c'est-à-dire en armement complet au matériel, afin de ne plus avoir à mettre à bord que le personnel, pour les faire entrer dans l'escadre.

Des dépêches télégraphiques chiffrées arrivent à chaque instant à la préfecture maritime. Rien ne pénètre dans le public, mais on devine facilement leur importance en voyant les mouvements qui s'exécutent dans le port.

On dit, mais je donne ce bruit sous toute réserve, que depuis Cherbourg jusqu'à Toulon, quarante-cinq bâtiments de guerre ou de transport sont entrés en armement depuis hier.

Dans notre port, on n'y va pas de main morte, les armements sont en quelque sorte enlevés! La *Dryade*, commandant Delassaux, entrée en armement depuis hier, est déjà en rade depuis neuf heures du matin; le mouvement a été exécuté en dix-huit heures.

Les autres navires vont être menés avec la même rapidité; les bâtiments désignés ont déjà poussé du bois, et les divers groupes de la réserve présentent déjà l'aspect d'une forêt de mâts.

Jusqu'à présent on n'a pris aucune disposition pour ordonner des levés de marins dans les quartiers de l'inscription maritime, mais ça ne tardera pas: on a seulement suspendu les permissions et congés, et il est assez probable que les officiers absents ont dû être rappelés.

Le bruit court qu'une dépêche a été expédiée à Malte pour rappeler l'escadre; on tient à l'avoir sous la main en cas d'urgence, et pour qu'elle soit prête à entreprendre une campagne sérieuse, il est prudent de la faire rentrer pour la ravitailler.

On rattache, dit la *Presse*, les conférences qui ont eu lieu à Saint-Cloud aux dispositions militaires à prendre immédiatement. Nous croyons savoir que les bureaux des états majors et du mouvement sont à l'œuvre, et que deux corps d'armée seront promptement mis sur le pied de guerre.

On parle du maréchal Bazaine pour commander le premier corps.

Le général de division Lebrun prendrait le commandement du second corps. Dans vingt-quatre heures, tous les généraux devant entrer en campagne seront désignés dès qu'une résolution décisive aura été arrêtée par le gouvernement et sanctionnée par la chambre.

Le maréchal Le Boef serait fait major-général de l'armée. Le maréchal Canrobert resterait à Paris, mais le maréchal de MacMahon serait rappelé d'Algérie pour obtenir un grand commandement, et remplacé par le maréchal Randon.

Des divisions importantes seraient attribuées aux généraux Trochu, Douai, Decaen et Ladmirault, etc., etc.

M. le général comte de Palikao commanderait les forces dirigées sur l'Espagne.

On lit dans le *Messenger de Toulouse* Hier, à quatre heures de l'après-midi, le ministre de la guerre a appelé tous les chefs de division et les chefs de bureau.

Grande activité. On s'occupe de la mobilisation éventuelle et prochaine d'une partie de l'armée. On met à jour les tableaux d'avancement pour compléter les cadres le plus tôt possible.

Cette nouvelle, que nous transmet un de nos correspondants, a produit une certaine émotion.

Les ordres pour la préparation des approvisionnements militaires ont, dit le *Soir*, été expédiés.

Il est évident que le gouvernement français ne peut pas se laisser surprendre par les événements. Une extrême activité règne au ministère de la guerre et au ministère de la marine.

Parmi les mesures de précautions prises, on nous en signale deux qui, si elles sont exactes, prouvent que le gouvernement s'attend à toutes les éventualités.

On aurait préparé, hier, les brevets d'officiers destinés aux élèves de l'école de Saint-Cyr. Ces jeunes gens seraient incorporés dès la fin de leur première année d'études. Cette mesure rappelle celle qui a été adoptée en 1853; dans des circonstances analogues.

Les légions de gendarmerie à cheval auraient reçu l'ordre d'envoyer leurs chevaux au chef-lieu de chaque département. On pourrait ainsi compléter les remotes de l'armée.

On lit dans l'*Opinion nationale*: Par circulaire ministérielle, les généraux, commandant dans les départements, sont char-

gés de l'inspection des dépôts, magasins, arsenaux, parcs, situés dans leurs subdivisions.

Les chefs de corps et les chefs de services devront dans les trois jours qui suivent l'ordre, adresser des rapports détaillés.

Les circulaires rappelant sous les drapeaux les soldats en congé sont préparées.

En échange, des mouvements militaires considérables sont prêts, au premier signal, à jeter 150,000 soldats français sur le Rhin; et ce n'est là qu'un petit commencement.

Des convois considérables de poudre et de munitions de tout genre sont dirigés, à marches forcées, sur nos forteresses de l'Est.

Dernières nouvelles

Paris, 10

On lit dans le *Figaro*:

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que le gouvernement français a reçu à 5 heures du soir, de M. Benedetti, une dépêche chiffrée qui laisserait fort peu d'espoir d'une solution pacifique. Le roi de Prusse se serait montré assez courtois sur l'incident espagnol, mais beaucoup moins sur les garanties qui lui sont demandées, à savoir: l'exécution stricte du traité de Prague.

Le roi de Prusse a quitté Ems dans l'après-midi.

Napoléon III serait décidé à prendre le commandement en chef de l'armée, et le prince impérial serait attaché à l'état-major général.

Paris, 11.

Rien encore. Les *on dit* sont contraires à la sincérité prussienne.

On croit que le gouvernement impérial déclarera, si la guerre a lieu, qu'il n'est nul par aucun désir de conquête.

Prim s'agit en faveur de son candidat. Espartero entre en lice et se prononce pour Alphonse XII. Grande agitation à Madrid.

Le prince Napoléon a une mission pour Stockholm.

A Vienne, on croit la guerre inévitable. Grand enthousiasme dans l'armée.

Il n'est pas question d'une conférence. C'est de Berlin qu'on a insufflé l'idée à la diplomatie anglaise. Il n'y a pas de temps à perdre.

La déclaration de la Prusse est impatiemment attendue.

M. Olozaga ne partira qu'après avoir eu connaissance de la détermination du roi Guillaume.

La population de Paris est très animée contre la Prusse.

Les conseils se succèdent à Saint-Cloud.

Paris, 12.

Une heure. — Les conversations sont déjà très animées dans la salle des Pas-Perdus, ordinairement presque déserte jusqu'à une heure et demie, et qui aujourd'hui est remplie de députés et de journalistes. Tout le monde est unanime pour croire à la guerre, et à la guerre immédiate. On commente, dans un sens belliqueux, l'arrivée aux Tuileries du chef de l'Etat. On annonce que M. de Werther, de retour à Paris depuis deux heures, confère, en ce moment, avec M. de Gramont, mais on ajoute que les nouvelles dont il est porteur ne donnent plus aucun espoir de conserver la paix.

Deux heures. — L'animation est de plus en plus vive. Tous les renseignements s'accroissent à présenter l'ouverture des hostilités comme immédiate.

On attend la communication du ministre des affaires étrangères.

On assure qu'après avoir reçu M. de Werther, M. de Gramont s'est enfermé dans son cabinet et qu'il n'a pas reçu plusieurs ministres étrangers venus au ministère.

On parle d'une réunion de maréchaux et de généraux qui a lieu au ministère de la guerre.

Trois heures. — On attend toujours MM. de Gramont et Emile Ollivier. On dit qu'ils rédigent en ce moment une déclaration.

On cause toujours avec animation dans la salle des Pas-Perdus. Il y a toujours beaucoup de monde dans la cour.

Quatre heures. — Il se fait à la Chambre comme à la Bourse un revirement d'opinion. Les nouvelles paraissent à la paix. Mahias.

M. Gambetta a présenté une motion ayant ce double but :

Guerre immédiate avec la Prusse, Démentellement des forteresses prussiennes élevées sur notre frontière.

Bulletin Agricole

Constatons, tout d'abord, le changement survenu dans la température; la pluie nous est enfin revenue avec des orages qui, s'ils ne s'étendent pas sur toutes les parties du

territoire, annoncent une modification sensible dans la direction des courants atmosphériques; on ne peut, toutefois, se dissimuler que ce changement si tardif n'aura qu'une faible influence sur les résultats de la récolte en blés. Terminée dans presque toute la région du midi; elle le sera bientôt dans le centre de la France et le mois présent ne s'écoulera pas sans qu'elle soit rentrée sur toute la surface du pays. Mais si, d'autre part, les bienfaits de la pluie venaient à se généraliser, avec une certaine intensité, nous verrions le regain des prairies apporter un appoint presque inespéré à l'insuffisance de nos fourrages. Puis combien de plantes, de légumineuses encore en terre, sans compter les ceps de la vigne ressentiraient les effets de ces fécondes ondées.

Les avis récents ne modifient pas sensiblement nos appréciations, d'il y a huit jours sur le rendement de la moisson; ce n'est qu'après le battage que l'on pourra se livrer à un travail de statistique à peu près exact. On a lieu de croire d'ailleurs, en présence de la tendance à la baisse qui s'est accentuée, ces jours-ci, que les esprits sont moins enclins à l'alarmisme.

La journée de samedi, à la halle de Paris, s'est terminée avec de la baisse, les farines 8 marques sont tenues pour le courant du mois de 69.75 à 70 fr. Août, 70.25, quatre derniers mois de 69.25.

Les farines supérieures de 7 marques, se paient, en disponible, de 68.50 à 68.75. Août 68.75; quatre derniers 68 fr. Les farines de consommation, plus demandées, se traitent de 68 à 72 fr., le tout par 159 kil.

La vente des blés, devenue plus facile, par suite de quelques demandes de la meunerie, s'est faite, mercredi dernier, à des prix extrêmes de 37 à 41 fr. les 130 kil., les seigles nouveaux donnent lieu à peu d'affaires de 22 à 22.50, les orges sont rares et d'un placement facile; les avoines sont un peu plus fermement tenues de 24.50 à 27.50.

Nous savons, du reste, qu'en blés, en avoines et en fourrages, des affaires considérables sont engagées sur les diverses places du continent et au-delà des mers.

Les renseignements sur la récolte en Angleterre sont assez satisfaisants; aussi les transactions sont-elles des plus restreintes à Londres et à Liverpool.

Bulletin Vinicole

Bordeaux (Gironde), 7 juillet. — Dans le Médoc, les achats sont à peu près nuls, car l'on croit à une bonne récolte, et les acheteurs sont peu soucieux de s'aventurer en payant des prix élevés.

Les vignes sont partout belles, les raisins se développent avec cette température, bien qu'il faudrait un peu de pluie pour rafraîchir les ceps.

Quelques ventes ont été signalées dans le Fronsadais, côtes et palus, à M. Léand, 300 fr. ile de Cernay, à M. Chataud, à 250 fr.; M. Cornaud (Mazerie), à 500 fr.; côtes et palus, diverses années (M. Blog), à 300 fr.; plusieurs chais de paysans, hors cours.

Les Narbonne 1869 se placent pour les besoins des travaux, de 150 à 190 et 210 fr. les 905 litres

Les Cahors sont tenus de 275 à 350 fr. le tonneau

Les vins blancs 1869, sont bien recherchés, de 170 à 200 fr. Entre-deux-Mers cubzagais

Carcassonne (Aube), 7 juillet. — Vin rouge premier choix, belle couleur, fr. 14 à 15.

Vin rouge, deuxième choix, jolie couleur, fr. 12 à 13

Vin rouge, bon, ordinaire, fr. 10 à 11 nu et pris en propriété. La moyenne des frais de transport à notre gare est de 0,50 cent. l'hectolitre.

Marcuil-sur-Belle (Dordogne), 7 juillet. — La vigne, malgré la grande sécheresse qui règne depuis 4 mois, est dans un état prospère; la floraison s'est faite dans les meilleures conditions; il n'y a pas eu de coulure et le verjus est déjà gros. Sur quelques cépages, surtout ceux atteints par les dernières gelées de mai le grain n'est pas très régulier; ainsi, sur le même cep, il y a des grappes dont le grain est déjà gros, et d'autres qui ne font que passer fleur, mais c'est le petit nombre, puis la saison n'est pas encore avancée, et si le temps se comporte bien, la récolte a le temps de mûrir à point en saison ordinaire, le vigneron ne s'inquiète nullement de cet état de choses, et si rien ne vient déranger les apparences, il compte sur une bonne année ordinaire, soit en quantité soit en qualité.

La sécheresse empêche tout travail en ce moment. Nous n'avons pas eu d'eau depuis

les premiers jours de mars; la terre est brûlante et les cultivateurs n'osent pas la remuer de crainte que la chaleur ne pénètre jusqu'aux racines et ne nuise à l'arbre et aux fruits.

Le prix n'a pas changé depuis mon dernier bulletin: les bons crus valent toujours 22 à 24 fr. l'hectolitre, et les crus ordinaires de 20 à 22 fr. l'hectolitre, toujours pris chez les vigneron et non logés.

Quelques achats ont eu lieu pour le compte des négociants du Limousin et de la Creuse.

(Bulletin vinicole).

Chronique locale

CALENDRIER DU LOT

JOURS.	FETES.	FOIRES.
14 Jeudi.	s. Bonaventur.	Montcabrier
15 Vend.	s. Henri.	Lascabanes, Figeac, Frays-sinet
16 Samedi.	N.-D. du m. Carmel.	Prayssac
17 Diman.	s. Alexis.	
18 Lundi.	s. Camille de L.	St-Caprais, Vayrac
19 Mardi.	s. Vincent de Paul.	Duravel.
20 Mercur.	s. Jérôme E.	Mauroux, Salviac.

① P. Q. le 6, à 4 40 du matin.
 ② P. L. le 12, à 40 45 du soir.
 ③ D. Q. le 20, à 2 26 du soir.
 ④ N. L. le 28, à 11 h. 27 du matin.

Nos abonnés, souscripteurs aux débats législatifs, recevront avec le numéro de ce jour le compte-rendu de la séance des 7, 8 et 9 juillet.

Nous recevons communication de la lettre suivante de M. le comte Murat. Elle répond aux désirs des populations du Lot qui ont un si grand intérêt à voir, dans un avenir prochain, le réseau ferré se développer dans notre département. La lettre de notre honorable député sera accueillie dans le pays avec une vive satisfaction.

Monsieur le Préfet, Depuis le vote de la loi du 12 juillet 1865, relative aux chemins de fer d'intérêt local, les conseils généraux et les localités s'étaient souvent demandé qu'elles étaient les voies qui, répondant à un intérêt général, pourraient être un jour exécutées sur l'initiative de l'Etat, et celles sur lesquelles les départements pouvaient concentrer leurs ressources, comme répondant à un intérêt local.

Dans la pensée d'éclairer cette importante question, le Gouvernement a institué, il y a quelques mois, auprès du ministre des travaux publics, une commission destinée à lui signaler les lignes de chemin de fer qui devaient servir de complément à notre grand réseau et figurer dans le projet de loi dont, selon toute vraisemblance, les Chambres seront saisies au début de la session prochaine.

Je m'empresse de porter à votre connaissance que la commission a classé deux chemins dans le département du Lot: celui de Cahors à Capdenac et celui de Gramat à Montauban. C'est là pour nous un point considérable et qui donnera aux vœux que nous avons si souvent exprimés, une première et légitime satisfaction.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

C. JOACHIM MURAT.

Un décret impérial vient d'élever notre compatriote, M. Rossignol, sous-intendant militaire, à la 1^{re} classe de son grade.

Les nombreux amis que M. Rossignol compte dans le Lot, apprendront avec plaisir, la nouvelle d'un avancement si bien mérité.

Il est question, dit l'*Opinion nationale*, de renvoyer les élections municipales au 7 août. On voudrait ne les faire qu'après la session, afin que les députés pussent y prendre part.

En présence du peu de rapport entre le prix des bestiaux et celui de la viande de boucherie, plusieurs municipalités ont rétabli la taxe officielle.

La taxe sauvegarde les intérêts de la population toute entière.

Il est cependant un autre moyen d'amener l'équilibre des prix. C'est de faire un intelligent usage de cette liberté tant réclamée, et dont on use si rarement quand on l'a.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.
 Concours pour l'admission de 11 élèves en 1870.

Le Jury d'admission, se réunira, le *Jeu*di 15 septembre prochain, à neuf heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. Célaric, à l'effet de déterminer, l'admission des onze nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus, en 1870, dans cet établissement.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 13 au 18 juin 1870.

- Mathématiques élémentaires.
- Physique. — 1. Pech; 2. Rigal.
- Philosophie.
- Histoire. — 1. Pasquet; 2. Sarrazin.
- Mathématiques préparatoires.
- 1. Tulet; 2. Bénâtre.
- Rhétorique.
- Discours latin. — 1. Tardieu; 2. Agar.
- Seconde.
- Histoire. — 1. Painchenat; 2. Boulzaguet.
- Troisième.
- Instruction religieuse. — 1. Deloncle (François); 2. Serrano.
- Quatrième.
- 1. Depeyre; 2. Largeteau.
- Cinquième.
- Histoire. — 1. Tissendé; 2. Canihac.
- Sixième.
- 1. Dentraygues; 2. Lavoisot.
- Septième.
- Catéchisme. — 1. Séguela; 2. Rochette.
- Huitième.
- 1. Castagné; 2. Limayrac.
- Class préparatoire.
- Première division.
- 1. Peyrissac; 2. Verdier.
- Deuxième division.
- 1. Verdy; 2. Bruggalières.
- Troisième division.
- 1. Lacassagne; 2. Cazés.
- Enseignement secondaire spécial.
- Troisième année.
- Physique. — 1. Durupt; 2. Imbert.
- Deuxième année.
- Histoire naturelle. — 1. Andrieu; 2. Bousquet.
- Première année.
- Instruction religieuse. — 1. Rossignol; 2. Laval.
- Année préparatoire.
- Français. — 1. Dissès; 2. Caminade.
- Le Proviseur, RICHAUD

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 13 Juillet.
 Naissances.
 Calmon (Gabrielle), rue Impériale. Fournié (Jean), aux Junies. — Palamé (Louis-Georges-Gustave), rue Carmes bas.
 Décès.
 De Combarieu (Charlotte-Clémentine), 54 ans, célibataire, rue de la Liberté. — Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Bru et Garrigou. — Algié (Jean), tonnelier, 75 ans rue Brives. — Caudesaygues (Sophie), 76 ans, St-Georges.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 Juillet 1870.
 35 Versements dont 9 nouveaux 6,389 87
 4 Remboursements dont 3 pour soldé 2,088 98
 Pour la chronique locale: A. Laylou.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.
 Montant du prêt: Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales:
 5,82% les 20 premières années,
 5,77% les 20 années suivantes,
 5,72% les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines: 5,87%

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve-des Capucines à Paris.

Faits Divers

TREMBLEMENT DE TERRE EN ÉGYPTÉ

On écrit du Caire, le 3 juillet: Avant hier vendredi, à 6 h. 25 m. du soir, un violent tremblement de terre s'est fait sentir dans notre ville.

Les trépignations ont été précédées et accompagnées d'un bruit sourd, qui ne peut mieux être comparé qu'à un roulement exécuté sur un tambour dont les cordes seraient détendues.

La première secousse qui a duré de 7 à 8 secondes a été peu forte, la seconde lui a succédé à quelques secondes d'intervalle et a été beaucoup plus forte, la troisième a été beaucoup moins violente.

La direction des secousses, autant qu'il nous a été possible de le constater, était du sud-est au nord-ouest.

Sanf une baraque qui s'est écroulée auprès du fort Napoléon et qui n'a causé au-

un accident, il y a eu peu ou pas de dégâts. De fortes commotions se sont fait sentir aussi sur la mer et, dans le port, les bâtiments qui y sont encrés ont été rudement secoués. Au port neuf, l'eau a sauté sur les quais comme si on eût lancé dedans de grosses pierres.

OBLIGATIONS
Ville de Paris 1869

TIRAGE 15 JUILLET
GROS LOT : 200,000 francs.
Pour acheter de ses Obligations avant le tirage, il suffit d'adresser le premier versement de **10 fr.** (mandat de poste) par titre à MM. J. Stein et C^e BANQUIERS A PARIS, 40, PASSAGE JOUFROY, Par retour du courrier, on reçoit un certificat qui indique le prix d'achat et le numéro de l'Obligation et qui donne droit au tirage du 15 juillet prochain. Les versements ultérieurs, suivant prospectus.
Quinze jours après le tirage, on peut résilier son achat sans avis et sans autres frais en abandonnant les **10 fr.** pour frais de négociation et différence du cours entre achat et vente.
Vente au comptant et à crédit de toutes les valeurs à lois françaises et étrangères.

ordres de Bourse. Encaissement de coupons, etc.

Annonces Judiciaires.

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Cahors.
Commune de Sauzet.
Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 7, de Castelnau à Castelfranc.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.
Le Maire de la commune de Sauzet donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 7, de Castelnau à Castelfranc, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours

au moins, du vingt au vingt-huit juillet courant, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.
Fait à la mairie de Sauzet, le vingt juillet mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : **DÉRUPPÉ**

DEPARTEMENT DU LOT.
Arrondissement de Cahors.
Commune de St-Denis.
Publication du plan parcellaire

Chemin vicinal ordinaire de 3^e classe, numéro 5, de St-Denis aux Fumelles.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS AU PUBLIC.
Le maire de la commune de St-Denis donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le

chemin vicinal ordinaire de 3^e classe, numéro, 5 de St-Denis aux Fumelles, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize juillet courant au vingt-quatre du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.
Fait à la Mairie de St-Denis, le seize juillet mil huit cent soixante-dix.

Le Maire,
Signé : **BRUGALIÈRES.**

Tribunal de Commerce de Cahors.

Les créanciers de la faillite Jean-Baptiste Mortefon, tonnelier à Mauroux, sont invités à se réunir le 29 juillet, à deux heures du soir, pour former la liste des créanciers présumée et remplacer ou maintenir le syndic provisoire.
V. SAUX, greffier.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e Lagranville, avoué, à Gourdon.
L'adjudication des immeubles saisis au sieur Joachim Soulié, boucher à Gourdon, aura lieu le 19 juillet 1870, à neuf heures du matin au tribunal de Gourdon. Mise à prix : 1,400 fr.

Etude de M^e Ayzac, avoué à Gourdon.
L'adjudication des immeubles saisis au préjudice du sieur Antoine Chanat, cultivateur, demeurant à Nadillac, commune du Roc, aura lieu le 9 août 1870, à 9 heures du matin, au tribunal de Gourdon. Mise à prix : 3,000
(Extrait du *Gourdonnais*, du 7 juillet 1870.)

L'ILLUSTRATION.
L'illustration, dans sa livraison du 18 juin 1870 (N^o 4425), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Sport : le grand prix de Paris. — Charles Dickens. — Lettres d'Atticus. — Incendie de la forêt de Fontainebleau. — Chronique parlementaire. — Salon de 1870 : Considérations générales : Œuvres reproduites par l'illustration. — Le brossier du général Heche, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite). — Gazette du Palais. — Les galions de Vigo. — Revue du mois par Bertall. — Revue de la Bourse. — Les thermes de Pierrefonds. — Gravures. — Charles Dickens. — Sornette, vainqueur du grand prix de Paris. — Incendie de la forêt de Fontainebleau. — Salon de 1870 : Salomé, tableau de M. Regnault ; — Marine, par M. Le Fèvre Deumier ; — le Retour de nourrice, tableau de M. Plassan ; — Amunziata, la fileuse et sa cache, tableau de M. Otto Weber ; — Allons, cocote, baisez ce maître ! tableau de M. Janet-Lange ; — Troupeau de chèvres en détresse, tableau de M. Schenek. — Les galions de Vigo ; descente sur une épave. — Revue du mois par Bertall (12 gravures). — L'établissement thermal de Pierrefonds. — Rébus.
Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.
Élégance et confort. — Prix modérés

ALTERATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, rides, les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente.
Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations **FLACON, 5 fr.**

CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE

Le rapport présenté à l'Assemblée générale des CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE constate une amélioration sensible dans la situation de cette Compagnie.

L'année 1870 s'est ouverte, dans des conditions très favorables, et l'on constate une amélioration très sensible dans les recettes du 1^{er} janvier au 18 juin. Les produits se sont accrus de 818,787 fr., soit 12 0/0 ce qui présenterait un accroissement de 2,100,000 fr. pour l'année 1870.

L'administration a réussi à réduire les dépenses dans de très fortes proportions : ainsi, la dépense qui était en 1863 de 11,737 fr. par kilomètre, et en 1864 de 12,346 fr., n'a plus été en 1869 que de 9,421 fr. par kilomètre.

En somme, le produit net de l'exercice 1869 a été de 10,325,337 88.

Les intérêts et amortissement des obligations de priorité et quelques autres charges se sont élevées à 9,998,828 46. Il en est résulté un excédant des recettes sur les dépenses de 346,509 42.

Pendant la période critique que nous venons de traverser, le service des obligations de priorité a été complètement assuré, non-seulement pour les intérêts, mais aussi pour l'amortissement ; il est resté un excédant disponible de 346,000 fr. et l'exercice 1870 s'ouvre avec un nouvel excédant pour cinq mois de plus de 800,000 fr. Cet excédant donne aux obligations une sécurité complète et peut faire espérer de meilleurs jours aux porteurs d'actions.

De l'ensemble de ces faits, il se dégage une observation qu'il est bon de signaler à l'attention des capitalistes.

Les obligations de priorité du Nord de l'Espagne, obligations privilégiées sur tous les premiers produits, produisant 15 fr. d'intérêt et étant remboursables à 500 fr. se vendent aux environs de 210 fr., tandis que les obligations du même type des grandes lignes des chemins

de fer français se négocient à 350 fr., celles des petites lignes d'intérêt local aux environs de 300 fr., — celles des Chemins lombards se cotent 250 fr. — Or, à part les six grands réseaux français, toutes les autres lignes françaises ou étrangères sont encore en construction ; on ignore quels seront leurs produits nets définitifs, tandis que le chemin du Nord est terminé et entièrement exploité depuis cinq ans ; il n'est chargé ni d'un second réseau, ni d'aucun embranchement, et, ainsi qu'il vient d'être établi, les intérêts et l'amortissement des obligations sont complètement assurés par les produits nets réalisés, et cependant ses obligations privilégiées ne se négocient qu'avec une différence de 20 à 33 0/0 au-dessous de celles dont l'avenir est encore un problème. C'est là une anomalie financière qui ne saurait se prolonger.

En attendant, et afin qu'on se rende mieux compte des avantages que présentent les obligations de priorité, il est utile de constater le revenu qu'elles présentent aux prix suivants :

à 210 fr. le revenu est de	7 1/2
220 — — —	7 1/5
230 — — —	7 0/0
240 — — —	6 3/4
250 — — —	6 1/2
260 — — —	6 1/4
270 — — —	6 0/0
280 — — —	5 3/4

Ces chiffres nous ont paru utiles à produire au moment où les obligations sont l'objet d'une faveur exceptionnelle, au moment surtout où, en raison des 600 millions que le gouvernement va rembourser aux six grandes Compagnies de chemins de fer français pour les subventions qu'il leur doit, ces Compagnies vont suspendre toute nouvelle émission d'obligations pendant deux ans au moins. Au prix de 350 fr., les obligations des chemins français produisant à peine 4 1/2 0/0, il est probable qu'on les échangeera contre des obligations privilégiées du Nord de l'Espagne, parfaitement garanties et produisant 7 à 8 0/0.

CLASSE DE 1869

LA CADURCIENNE
REPLACEMENTS MILITAIRES

Siège de la Compagnie à Cahors, rue Impériale, maison Rodolosse.

Les directeurs ont l'honneur d'informer les pères de famille que la Compagnie traitera avec eux soit avant soit après le tirage au sort, pour l'exonération de leurs fils du service militaire.

Les traités seront définitifs, conditionnels ou à forfait, aux choix des pères de famille.

Le prix des traités, si les pères de famille le désirent, restera entre leurs mains pendant treize mois, après le remplacement de leurs fils.

S'ADRESSER POUR TRAITER

A Cahors, à M. BERGOUX, employé chez M. Agar, maison Rodolosse, boulanger, rue Impériale ;

A Puy-l'Evêque, à M. E. MARY, employé chez M. Mercié, notaire ;

A Vire, à M. VEYSSIÈRES, propriétaire.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons ; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme.

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1 comptant	20 fr.	6 paiements trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	30 fr.
3 id.	40 fr.	7 id.	40 fr.
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n^o 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.
Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.
S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

On demande

des DIRECTEURS et des AGENTS dans tous les cantons, pour la compagnie LA GIRONDE assurances à primes fixe contre l'incendie et l'exonération militaire. Direction générale à Bordeaux, cours Napoléon, n^o 2.

A LOUER GARNIE OU NON GARNIE

UNE AUBERGE avec Café et Billard
Sis à Douelle, près Cahors. — Une grande Remise, et un petit Jardin font partie de cette location.
S'adresser pour traiter, à Estradel, perruquier, à Cahors, ou à la veuve Bouygues, à Douelle.

Aux Asthmatiques.

M. AUBRÉE, médecin-pharmacien à Burie (Charente-Inférieure), maintenant à La Vidame (Eure-et-Loir), a déjà obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 1,500 guérisons. Il en adressera franco la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. — Prix du traitement : 50 fr.
RÉTENTIONS D'URINE douleurs néphrétiques, guérison prompte par le traitement spécial de M. Aubrée. — Prix : 15 fr.